

CRPN



Retraite des navigants

RAPPORT D'ACTIVITÉ 1998

**Caisse de retraite du personnel navigant
professionnel de l'aéronautique civile.**

8, rue de l'Hôtel de Ville - 92522 Neuilly-sur-Seine cedex

RAPPORT DE GESTION

Comme en 1997, les entreprises du transport aérien ont continué à s'adapter à la déréglementation. Le groupe AIR FRANCE a pu reprendre sa marche en avant vers l'ouverture de son capital. La recomposition du ciel français s'est poursuivie avec la préparation de la vente d'AOM et les conséquences de la spécialisation des aéroports.

Le mouvement d'embauche des navigants a continué à un rythme accru, rendant ainsi moins sensible l'effet de plans sociaux importants. De ce fait, la croissance des cotisations reste élevée.

Malgré le ralentissement de l'évolution des prestations, le déficit du fonds retraite a continué de s'accroître pour atteindre 559 millions de francs, l'accroissement étant toutefois moitié de celui constaté en 1997.

Après la crise de septembre et octobre, les marchés boursiers ont récupéré leurs pertes, si bien que les excellents résultats constatés au premier semestre 98 ont pu être confirmés en fin d'année. Les revenus des réserves ont ainsi, non seulement couvert le déficit du fonds retraite, mais permis de maintenir le nombre d'années de prestations en réserve.

L'année 1998, annoncée sous de meilleurs auspices dans le rapport précédent, a bien tenu ses promesses. Toutefois, il faudra se garder de la prendre comme année de référence, le résultat se situant à un niveau tout à fait exceptionnel sur le plan boursier.

Les principaux éléments de l'exercice sont les suivants :

	Montants 1998 en MF	Variation 98/97
PRODUITS DU REGIME	1 449	+6.3%
PRODUITS DES RESERVES	2 071	+54.0%
TOTAL	3 520	+30.0%
RESULTAT DU REGIME	-485	-11.5%
RESULTAT DES RESERVES	1 730	+62.6%
EXCEDENT GLOBAL	1 246	+97.8%

1999 sera certainement plus difficile et la prudence s'impose. La CRPN continuera de subir l'évolution des salaires de la profession, avec l'impact de l'échange salaires contre actions pour le PNT à AIR FRANCE.

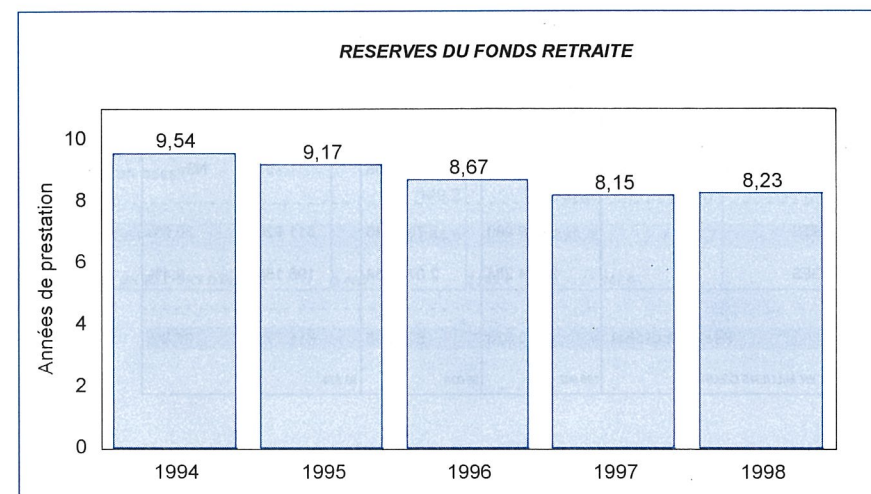
Toutefois, le développement du trafic à Roissy, la reconquête des parts de marché par les entreprises françaises, les prévisions d'achat d'avions, sont de nature à favoriser à nouveau l'embauche, donc le nombre de cotisants, variable essentielle d'une caisse de retraite par répartition.

DONNÉES SYNTHÉTIQUES DES 5 DERNIERS EXERCICES

Libellé	1994	1995	1996	1997	1998	Variations	
						98/97	98/94
EFFECTIFS (en nombre)							
Actifs cotisants de l'exercice (*)	20 425	20 862	22 203	22 948	24 049	4,8%	17,7%
Retraités au 31/12	7 916	8 515	9 269	9 966	10 650	6,9%	34,5%
Actifs cotisants pondérés	17 414	17 513	18 237	18 770	19 901	6,0%	14,3%
Ratio actifs/retraités	2,58	2,45	2,40	2,30	2,25		
Ratio actifs pondérés/retraités pondérés	2,38	2,19	2,08	1,99	1,99		
FONDS RETRAITE (en millions de FF)							
Cotisations	1 092	1 025	1 021	1 087	1 167	7,3%	6,9%
Prestations	1 218	1 324	1 452	1 603	1 725	7,6%	41,7%
Excédent ou déficit cotisations/prestations	-126	-299	-431	-516	-559	-8,2%	344,6%
Prestations/cotisations	111,5%	129,1%	142,2%	147,5%	147,9%		
Ensemble produits	2 375	2 496	2 451	2 708	3 520	30,0%	48,2%
Résultat de l'exercice	645	641	569	630	1 246	97,8%	93,1%
Réserves du fonds retraite	11 614	12 142	12 593	13 073	14 191	8,6%	22,2%
Total fonds de réserves	12 841	13 465	14 034	14 664	15 909	8,5%	23,9%
Résultats / produits	27,2%	25,7%	23,2%	23,3%	35,4%		
Réserves fonds retraite/prestations	9,54	9,17	8,67	8,15	8,23		
Rés. fonds (retraite+spécial)/prestations	9,49	9,16	8,70	8,23	8,23		
Produits nets/produits bruts	84,7%	84,7%	90,0%	89,1%	89,9%		

(*) Tous les actifs cotisants de l'exercice ont été répertoriés

ANNÉES DE PRESTATIONS EN RÉSERVE AU FONDS RETRAITE



SYNTHÈSE DES RÉSULTATS

(en milliers de francs)

	REALISE		VARIATIONS	
	1998	1997	En valeur	En %
REGIME				
Produits	1 449 168	1 363 114	86 054	6,3%
Charges	1 933 749	1 797 694	136 055	7,6%
Résultat Régime	-484 581	-434 581	-50 001	-11,5%
RESERVES MOBILIERES				
Produits	1 819 558	1 097 218	722 339	65,8%
Charges	168 186	102 372	65 815	64,3%
Résultat Réserves mobilières	1 651 371	994 847	656 525	66,0%
RESERVES IMMOBILIERES				
Produits	251 201	247 630	3 571	1,4%
Charges	172 294	178 026	-5 731	-3,2%
Résultat Réserves immobilières	78 907	69 604	9 303	13,4%
EXCEPTIONNEL				
Produits	33	78	-45	NS
Charges	54	42	12	NS
Résultat exceptionnel	-21	36	-57	NS
TOTAL PRODUITS	3 519 960	2 708 040	811 920	30,0%
TOTAL CHARGES	2 274 284	2 078 134	196 150	9,4%
Résultat global	1 245 676	629 906	615 770	97,8%
SOIT EN MILLIERS D'EUROS	189 902	96 029	93 874	

BILAN

Actif et passif nets progressent de 8,3%, à 16,1 milliards de francs. Les variations les plus significatives concernent les valeurs mobilières de placement et les fonds de réserves. Après affectation du résultat, le fonds retraite s'élève à 14,2 milliards de francs, ce qui correspond à 8,23 années de prestations.

VARIATION DES PRINCIPAUX POSTES DE BILAN

(en millions de francs)

Valeurs nettes (en MF)	REALISE		VARIATIONS	
	1998	1997	En valeur	En %
Immo incorporelles	13,3	12,5	0,8	6,4%
Immo corporelles	2 274,5	2 326,5	-52,0	-2,2%
Immo financières	285,6	300,0	-14,4	-4,8%
Total actif immobilisé	2 573,4	2 639,0	-65,6	-2,5%
Avances, ac. sur commandes	0,0	0,1	-0,1	
Créances	225,0	230,4	-5,5	-2,4%
Valeurs mobilières	13 214,3	11 954,0	1 260,3	10,5%
Disponibilités	71,3	33,2	38,2	115,0%
Régularisation actif	0,8	1,3	-0,5	-40,5%
Total actif circulant	13 511,4	12 219,0	1 292,4	10,6%
TOTAL ACTIF	16 084,8	14 858,0	1 226,7	8,3%
SOIT EN MILLION D'EUROS	2 452,1	2 265,1	187,0	
Fonds de Réserves (dont résultat de l'exercice)	15 927,4 1 245,7	14 681,8 629,9	1 245,5 615,8	8,5% 97,8%
Provisions risques et charges	8,2	8,4	-0,1	-1,6%
Dettes financières	44,2	56,6	-12,4	-21,9%
Avances acomptes reçus	2,2	3,3	-1,1	-32,7%
Dettes d'exploitation	70,5	64,8	5,7	8,8%
Dettes diverses	32,1	42,9	-10,8	-25,3%
Régularisation passif	0,1	0,2	-0,1	
Total dettes	149,2	167,9	-18,7	-11,1%
TOTAL PASSIF	16 084,8	14 858,0	1 226,7	8,3%
SOIT EN MILLIONS D'EUROS	2 452,1	2 265,1	187,0	

GESTION DU RÉGIME

Situation du fonds retraite

Les cotisations ont progressé de 7,3% grâce à l'augmentation du taux d'appel (91,75% contre 87,50% en moyenne, l'année précédente) et aux embauches.

Les prestations (+7,6%) ont suivi une progression sensiblement équivalente.

Le solde négatif est de 558,6 MF.

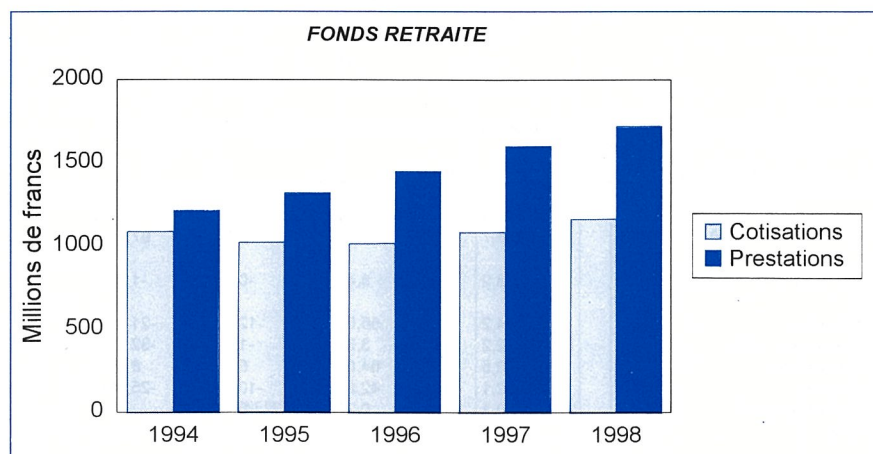
Autres fonds

Le fonds spécial et le fonds assurance, sont restés excédentaires, mais l'excédent du fonds spécial s'est réduit de 10%.

Les prestations du fonds social n'ont pratiquement pas évolué.

FONDS RETRAITE

(évolution des cotisations et prestations)



GESTION DU RÉGIME

(en milliers de francs)

	REALISE		VARIATIONS	
	1998	1997	En valeur	En %
FONDS RETRAITE	91,75% au 1/7/98	84,25% au 1/1/97 90,75% au 1/7/97		
Cotisations	1 166 769	1 087 127	79 642	7,3%
Prestations	1 725 412	1 603 318	122 094	7,6%
Résultat	-558 643	-516 191	-42 452	-8,2%
Prestations / Cotisations	147,88%	147,48%		
Prest.+charges/Cotis.+rev. réser.	60,11%	75,24%		
FONDS SPECIAL				
Cotisations	238 088	232 253	5 834	2,5%
Prestations	167 446	153 769	13 678	8,9%
Résultat	70 641	78 485	-7 843	-10,0%
Prestations / Cotisations	70,33%	66,21%		
FONDS D'ASSURANCE				
Cotisations	42 144	41 290	855	2,1%
Prestations	20 296	21 700	-1 404	-6,5%
Résultat	21 849	19 590	2 259	11,5%
Prestations / Cotisations	48,16%	52,56%		
FONDS SOCIAL				
Dotation du Fds Retraite	2 036	2 000	36	1,8%
Prestations	1 986	1 898	89	4,7%
Résultat	50	102	-52	-51,2%
ENSEMBLE DES 4 FONDS				
Cotisations	1 447 001	1 360 670	86 331	6,3%
Prestations	1 915 140	1 780 684	134 456	7,6%
Excédent Cotisations/Prestations	-468 139	-420 014	-48 125	-11,5%
Prestations/cotisations	132,35%	130,87%		
Cotisations et dot. au Fonds Social	1 449 037	1 362 670		
Produits exceptionnels	131	444		
Total produits	1 449 168	1 363 114	86 054	6,3%
Prestations	1 915 140	1 780 684		
Charges exceptionnelles	2 580	1 571		
Gestion administrative	16 029	15 440		
Total charges	1 933 749	1 797 694	136 055	7,6%
Résultat Régime	-484 581	-434 581	-50 001	-11,5%
SOIT EN MILLIERS D'EUROS	-73 874	-66 251	-7 623	

GESTION DES RÉSERVES

Réserves mobilières

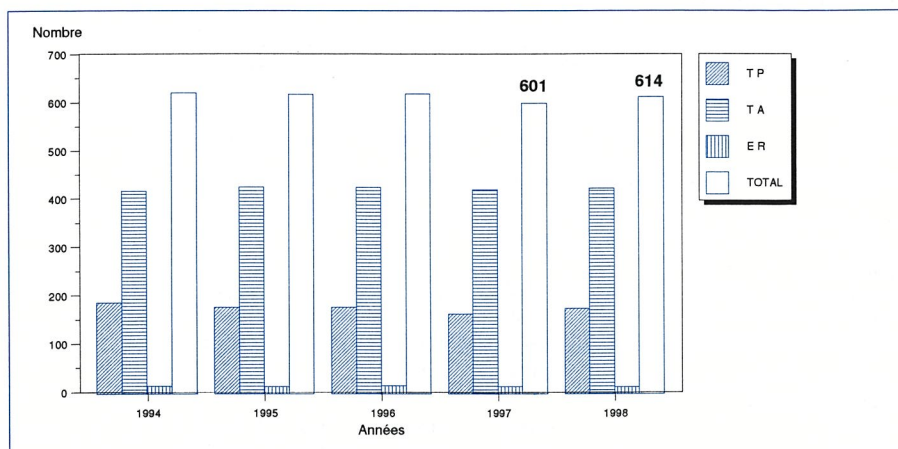
L'année boursière 1998 a été exceptionnelle. Le portefeuille de la Caisse a pu ainsi en profiter pleinement et a dégagé d'importantes plus-values sur cessions d'actions et obligations. L'ensemble des réserves mobilières a dégagé un résultat net de 1 651,4 MF, en hausse de 66 %.

Réserves immobilières

Les ventes de logements se sont poursuivies à un rythme soutenu en 1998. Le résultat d'exploitation des immeubles s'est amélioré. Le résultat net des réserves immobilières ressort à 78,9 MF, en progression de 13,4 %.

STATISTIQUES

EMPLOYEURS



Légère augmentation du nombre d'employeurs dans le transport public (176 entreprises en 1998 contre 164 en 1997).

A partir de 1998 les effectifs employeurs ne sont plus calculés au "31/12" de chaque année. Tous les employeurs ayant cotisé dans l'exercice sont répertoriés.

COTISANTS

EFFECTIF DES COTISANTS

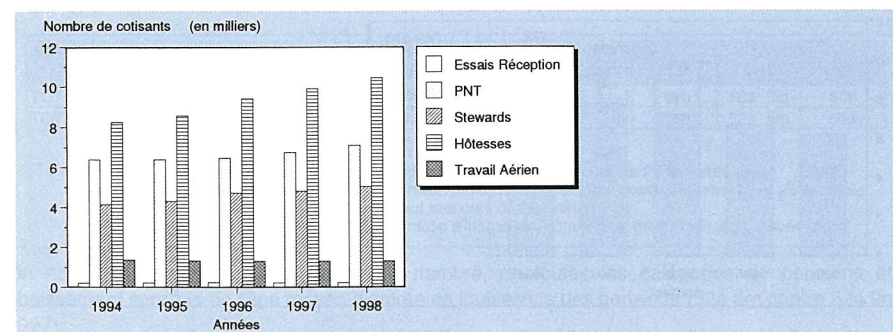
ANNEES	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT		PUBLIC		TRAVAIL AERIEN	TOTAL GENERAL BRUT
		PNT	STEWART	HOTESSES	TOTAL		
1994	213	6 389	4 133	8 241	18 763	1 361	20 337
1995	217	6 377	4 279	8 556	19 212	1 320	20 749
1996	223	6 453	4 699	9 410	20 562	1 303	22 088
1997	209	6 733	4 793	9 912	21 438	1 301	22 948
1998	214	7 088	5 007	10 451	22 546	1 289	24 049

AGE MOYEN DES COTISANTS

ANNEES	COTISANTS						
	ESSAIS RECEPTIONS	TRANSPORT PUBLIC			TRAVAIL AERIEN	TOTAL	
		PNT	STEWARDS	HOTESSES			
1 997	45a 9m	42a 5m	35a 7 m	33a 4m	43a 4m	37a 3m	
1 998	46a 6 m	42a 2m	35a 0 m	32a 10m	42a 2m	36a 7m	

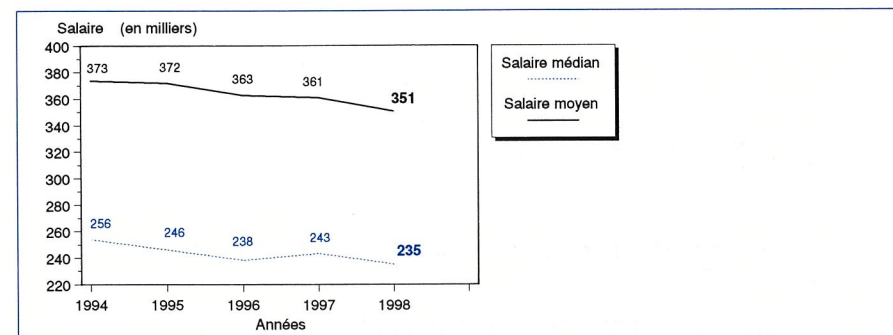
Après plusieurs années de vieillissement de l'âge moyen des cotisants, on constate un rajeunissement de toutes les catégories de navigants du transport public.

EFFECTIF DE COTISANTS RÉPARTIS PAR CATÉGORIE



Poursuite de l'embauche dans le transport (+ 5,17 %). Augmentation des effectifs de PNC (+ 4,46 % chez les stewards et + 5,44 % chez les hôteses). Augmentation de + 5,27 % chez le PNT du transport. Stabilité des effectifs du travail aérien et essais et réceptions.

SALAIRES MOYENS ET MÉDIANS



Poursuite de la baisse du salaire moyen - 2,77 %. Baisse du salaire médian du fait de l'embauche. Augmentation des effectifs de + 4,22 % chez le PNT et de + 5,12 % chez le PNC.

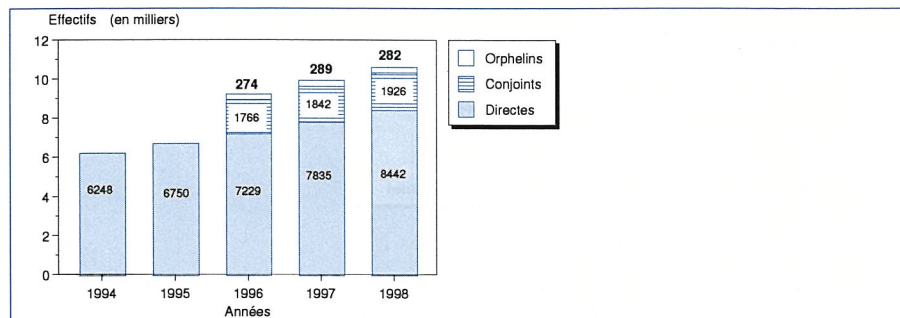
RETRAITÉS

EFFECTIF DES RETRAITÉS

ANNEES	PENSIONS				TOTAL	
	DIRECTES		REVERSIONS ET AYANTS-CAUSE			
	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION	NOMBRE	VARIATION
1994	6 248	9,7%	1 668	3,7%	7 916	8,4%
1995	6 750	8,0%	1 765	5,8%	8 515	7,6%
1996	7 229	7,1%	2 040	(*) NS	9 269	(*) NS
1997	7 835	8,4%	2 131	4,5%	9 966	7,5%
1998	8 442	7,7%	2 208	3,6%	10 650	6,9%

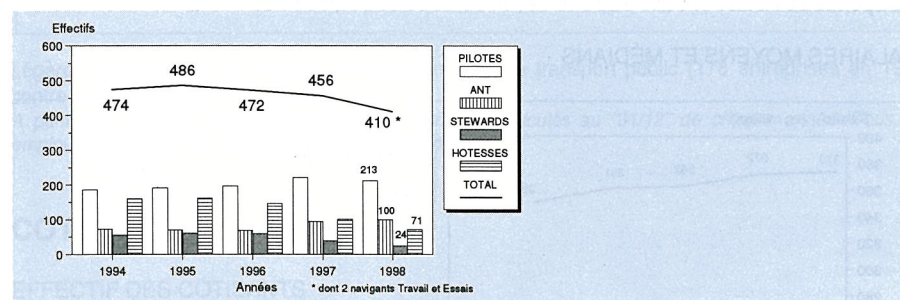
(*) Depuis 1996, la pension temporaire d'orphelin est réglée séparément de celle du conjoint survivant.

EFFECTIF DES RETRAITÉS DIRECTS ET DES RÉVERSIONS



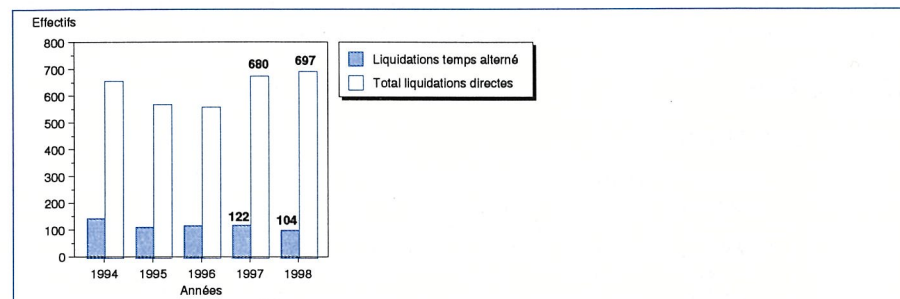
Poursuite de l'augmentation des retraités directs (+7,75 %). Les pensions de réversion progressent de 4,56 %.

EFFECTIF DES RETRAITÉS EN TEMPS ALTERNÉ



Légère diminution des effectifs poursuivant leur activité en temps alterné, essentiellement due au PNC (95) pour 313 PNT.

TOTAL DES LIQUIDATIONS DES PENSIONS DIRECTES ET PART DU TEMPS ALTERNÉ



Le nombre de liquidations reste important en 1998, les effets des plans sociaux se poursuivent. La part des liquidations en temps alterné reste stable.

AGES MOYENS D'ENTRÉE EN JOUISSANCE POUR LES PENSIONS DIRECTES OUVERTES AU COURS DE L'EXERCICE (sauf temps alterné)

SPECIALITES	ANCIENNETE 0		PROPORTION. 1		AUTRES		TOTAL	
	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.	AGE	EFF.
TOTAL 1997	53a 11m	239	54a 6m	208	46a 11	111	52a 9m	558
TOTAL 1998	52a 8m	257	53a 10m	258	47a 1m	78	52a 5m	593

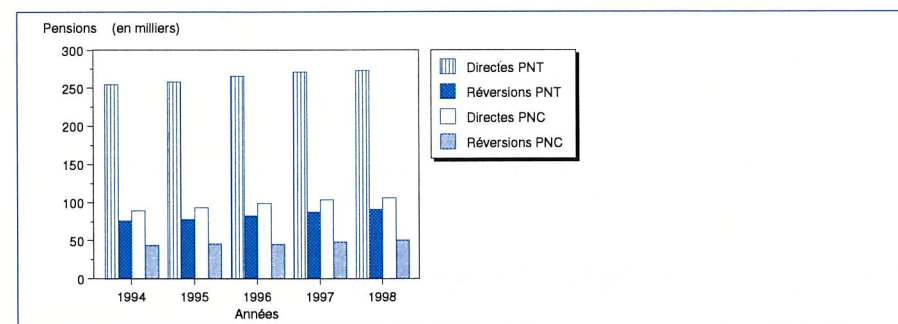
DEFINITIONS

Pension d'ancienneté :
Pension proportionnelle :

Pension prise avec ancienneté de 25 annuités
Pension prise avec ancienneté comprise entre 15 et 25 annuités (sauf mesures dérogatoires)
Pension d'invalidité, d'incapacité, de coordination, décès etc....

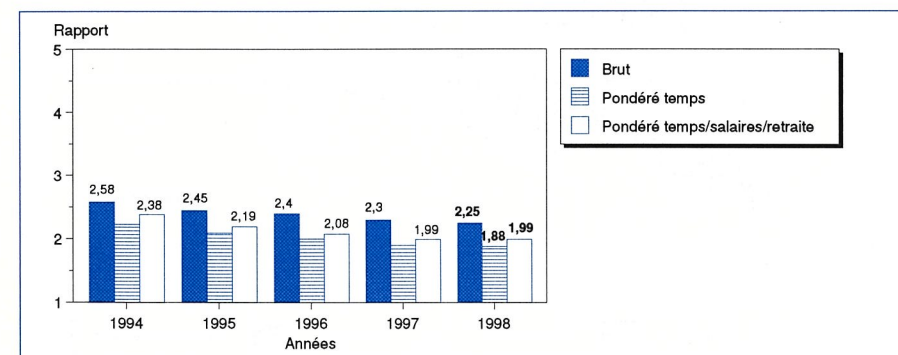
On note une progression importante, en nombre, de toutes les catégories de pensions et un abaissement sensible de l'âge moyen d'entrée en jouissance des pensions (52a 5m contre 52a 9m en 1997).

PENSIONS MOYENNES



Les pensions moyennes augmentent régulièrement pour toutes les spécialités.

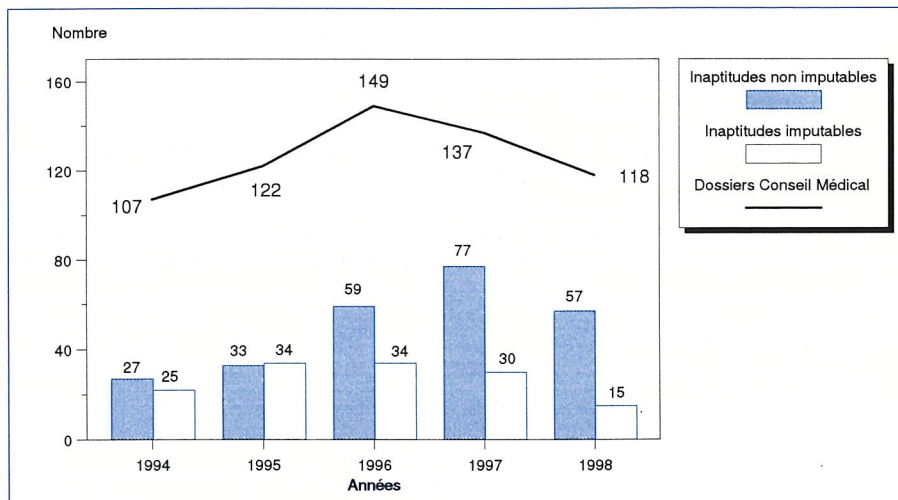
RAPPORT COTISANTS/RETRAITÉS



Les différents rapports se stabilisent en 1998 du fait de la reprise de l'embauche.

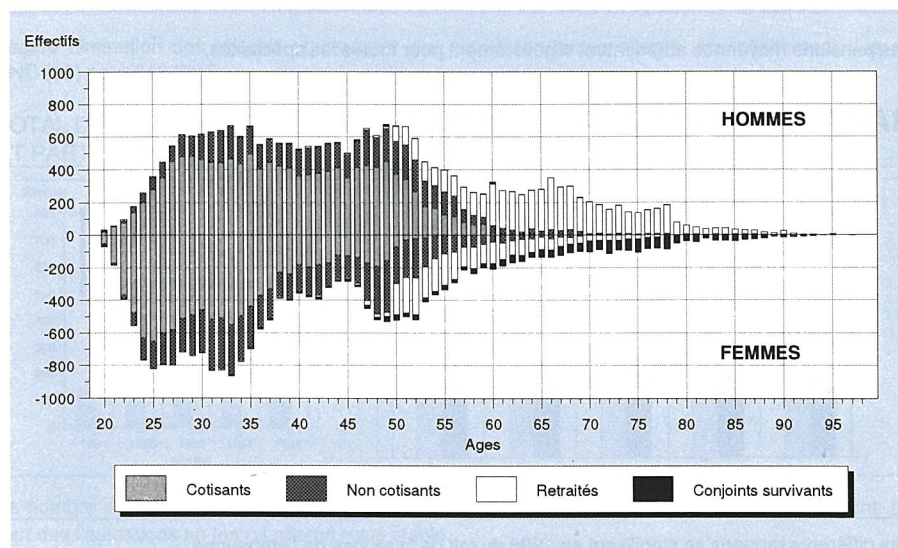
PRÉVOYANCE

DROITS OUVERTS SUITE À DES INAPTITUDES ET DOSSIERS EN CONSEIL MÉDICAL

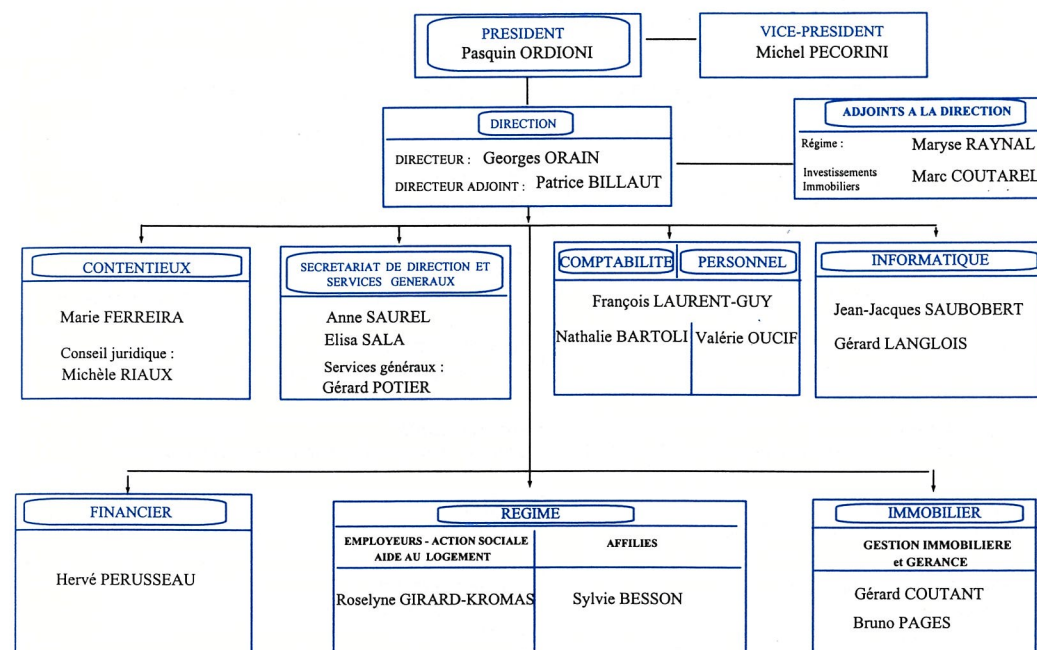


Poursuite de la baisse du nombre de dossiers présentés au conseil médical. Diminution du nombre d'ouvertures de droits suite à inaptitude après l'augmentation de 1997.

PYRAMIDE DES AGES HOMMES/FEMMES



ORGANIGRAMME SIMPLIFIÉ DES SERVICES DE LA CRPN AU 31 DÉCEMBRE 1998



COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AU 31 DECEMBRE 1998

Président : Pasquin ORDIONI
Vice-Président : Michel PÉCORINI
Président d'honneur : François GAS
Commissaire du gouvernement : Jean-Marc GERLIER

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES EMPLOYEURS	
André CHATELLIER Service des affaires du PN - Sté AIR FRANCE	Catherine VALLENET Membre de la direction des ressources humaines PN - Sté AIR FRANCE
Gérard LEFEVRE Chef du service d'exploitation de la formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)	Michel SAILLARD Chef du département administratif du service d'exploitation de formation aéronautique à la DGAC (ministère des transports)
Jean-Pierre LE GOFF Délégué général de la FNAM et de la CSTA	Yves CRAIPEAU Directeur des ressources humaines - Cie BRIT AIR
Jacques MAIRE Directeur des ressources humaines - Cie AIR LIBERTE	Robert LACAM Directeur des opérations aériennes - Cie AOM
Pasquin ORDIONI Directeur Honoraire - Sté AIR FRANCE	Michel CARUEL Directeur des affaires comptables - Sté AIR FRANCE
Michèle PAIRAULT-MEYZER Directeur du service relations du travail - Sté AIR FRANCE	Roland CORDIER Responsable de la gestion de la paie PN Orly CDG - Sté AIR FRANCE
Henri PERRIER Inspecteur conseiller des essais en vol et du PN - AEROSPATIALE	Patrick ROBERT Directeur financier - DASSAULT AVIATION
Jacques PICHOT Directeur général adjoint de la politique sociale - Sté AIR FRANCE	Bernard CONCHON Chef du service gestion des carrières du PNT - Sté AIR FRANCE
Olivier PREVOST Chargé de mission à la DG des grands équilibres éco. et fin. - Sté AIR FRANCE	Marie-Agnès LUCAS DE PESLOUAN Chef du département trésorerie - Sté AIR FRANCE
Jacques ROZEN Secrétaire général - Sté SERVIR	Alain BERNARD Chef du département des relations avec le PN - Sté AIR FRANCE
Evelyne SAINTOYANT Responsable des ressources humaines - C E V (ministère de la défense)	Denis GARIEL Conseiller du Directeur - C E V (ministère de la défense)
Jean-Baptiste VALLE Délégué général du SCARA	Jean-Jacques KERHOAS Directeur des opérations - Cie CORSAIR

ADMINISTRATEURS TITULAIRES	ADMINISTRATEURS SUPPLÉANTS
ADMINISTRATEURS REPRÉSENTANT LES AFFILIÉS	
au titre des essais et réceptions	
Bernard TURCAT Ingénieur navigant d'essais - EUROCOPTER FRANCE	Jean-Pierre PELISSIER Ingénieur navigant d'essais - CEV
au titre des PNT du transport aérien	
Yves DECAMPS Commandant de bord - Sté AIR FRANCE	
Gérard GINIEZ Commandant de bord - Sté AIR FRANCE	Jérôme BANSARD Commandant de bord - Sté AIR FRANCE
Jean-Claude TROMEUR Commandant de bord - Sté AIR FRANCE	Philippe VIVIER Commandant de bord - Sté AIR FRANCE
au titre des autres navigants techniques du transport aérien	
Michel DROUARD Mécanicien navigant - Sté AIR FRANCE	
au titre des PNC du transport aérien	
Andréa EGLOFF PNC - Sté AIR FRANCE	
Thierry MONS PNC - Cie AIR LIBERTE	
Michel TOUCHARD PNC - Sté AIR FRANCE	Viviane CAPOCCI PNC - Cie AIR LIBERTE
au titre du travail aérien	
Michel MORVAN DI CAMILLO Pilote - SECURITE CIVILE	Patrick-Paul THOMAS Pilote - DGAC
au titre des retraités	
Bernard DOS ex-commandant de bord Sté AIR FRANCE	Philippe WERTHEIMER ex-commandant de bord - Cie UTA
Claude GUERIN ex-mécanicien navigant - Sté AIR FRANCE	Colette ALLAIS ex-PNC cie TAI - vve commandant de bord - Cie UTA
Michel PECORINI ex-commandant de bord - Cie UTA	Jean TANTOT ex-PNC - Cie UTA

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Vous êtes employeur, ne prenez pas de risque !

- ♦ La CRPN applique systématiquement les dispositions des articles 314-1 et 314-10 du code pénal aux **rétenctions de précompte de cotisations**, car elles sont assimilables à un abus de confiance.
- ♦ Vous recrutez un navigant professionnel ... Adressez impérativement à la CRPN la déclaration préalable à l'embauche, **avant l'exécution de toute activité aérienne**.

Vous êtes affilié actif, soyez vigilant !

- ♦ Vous venez de conclure un contrat de travail ... Avant votre premier vol, assurez-vous que votre employeur a bien adressé à la CRPN la **déclaration préalable à l'embauche**. A défaut, faites le vous-même pour protéger vos droits. En effet, sans cette déclaration, **aucune prestation, ni pension, ni capital**, ne peut être, en aucun cas, versée.

♦ Régularisations

Pour les périodes à compter du 1er mars 1999, lorsque la CRPN constatera une défaillance de la part d'un employeur dans le versement de ses cotisations, l'employeur et les navigants en seront informés. La validation des périodes sera effectuée **en temps et à hauteur des précomptes**, que ceux-ci aient été versés ou non à la CRPN, à condition que la demande de validation soit présentée **dans le délai de trois ans suivant les périodes** en cause. Au-delà de ce délai aucune validation ne sera possible en l'absence de versement de cotisations.

Vous êtes affilié retraité, vigilance toujours !!

- ♦ Nous vous l'avions annoncé dans le rapport d'activité 1998, vous avez reçu votre fiche de renseignements en janvier 1999, avec votre déclaration fiscale 1998. Dorénavant, vous continuerez à recevoir ces deux documents en début d'année.

Pensez à nous retourner la fiche de renseignements complétée sans délai. En effet, elle vaut **certificat de vie : à défaut de la recevoir, nous serions contraints de suspendre le versement de votre pension.**

- ♦ Au 1er janvier 1999, les pensions ont été majorées, à titre provisionnel, de 0,55 %. Cette augmentation étant supérieure au taux d'inflation constaté en 1998 soit 0,26 %, le conseil a décidé de maintenir au 2ème semestre le niveau des pensions ; l'augmentation de 0,55 % sur 1 an devient donc définitive.

EN BREF ... EN BREF ... EN BREF ...

Vous êtes affilié actif ou retraité, ceci vous concerne :

♦ UNEDIC

Pour les exercices 1997 et 1998, les déclarations UNEDIC sont en cours de traitement. Les premières validations devraient intervenir très prochainement.

♦ Pension de réversion

Vous êtes nombreux à nous interroger sur les pensions de réversion, notamment en cas de pluralité de conjoints.

Vous l'avez lu dans le bulletin Horizon 1999, le taux de réversion est passé à 60 % au 1er janvier 1999. Dans l'hypothèse où un affilié actif ou pensionné viendrait à décéder, laissant un conjoint veuf et/ou un ou plusieurs conjoints divorcés **aptes à recevoir**, la pension de réversion est répartie entre eux au prorata des années de mariage.

L'aptitude à recevoir des conjoints et la réglementation applicable s'apprécient à la date du décès de l'affilié.

Le concubinage n'est pas reconnu par notre réglementation.

LA JURISPRUDENCE À LA CRPN

Cumul emploi-retraite

(Arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 20 janvier 1999, confirmant le jugement du TGI d'Evry du 21 octobre 1996)

"... condamne pour violation de l'article R 426-15-3 du code de l'aviation civile, M. C... à payer à la CRPN, avec intérêts à compter du 10 juillet 1995, date de l'assignation, les sommes de 180 263,28 F et de 47 427,59 F. Condamne M. C... aux dépens, augmentés de 6 000 F au titre de l'article 700 du nouveau code de procédure civile (jugement du TGI d'Evry) et la somme de 15 000 F (arrêt de la cour d'appel de Paris)".

Réparation du préjudice subi par la CRPN à la suite du décès par voie d'attentat de personnels navigants

(Arrêt de la cour d'assises de Paris en date du 31 mars 1999)

"...En application des articles R 425-1, R 426-1, R 426-19-3 et R 424-3 du code de l'aviation civile, la CRPN a versé aux ayants-droit des personnels navigants susnommés les prestations dont elle sollicite le remboursement. ... On été déclarés coupables MM. E..., N..., S..., H..., M..., I..., et **condamnés par contumas** à rembourser le montant des prestations servies 47 458 787,60 F. Il convient d'allouer à la CRPN 20 000 F sur le fondement de l'article 375 du code de procédure pénale".

PATRIMOINE A VENDRE

! Spécial habitation !

Appartements à vendre :

- Résidence "Jean Mermoz" à Chantilly (60),
- Résidence du Lac à Yerres (91),
- Résidence "Rio Ipanéma" à Pantin (93),
- Résidence du Lac à Noisy-le-Grand (93),
- Résidence "Saint Exupéry" à Tremblay-en-France (93),
- Les "Hespérides" à Fontainebleau (77) (un 2 pièces)

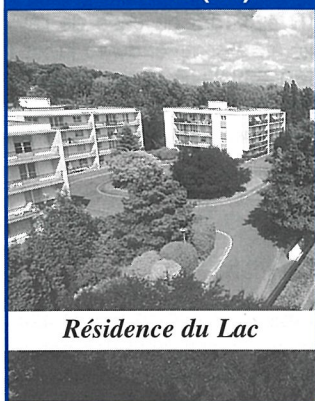
Et toujours... à louer :

- des appartements à Lyon,
- un grand choix d'appartements dans Paris et sa région.

Vous êtes navigant... un plus pour vous ! Vous bénéficiez d'une réduction d'honoraires en louant chez LOC INTER IMMOBILIER, filiale de la CRPN.

Vente ou location, LOC INTER IMMOBILIER vous renseignera au 01 40 88 90 00 pour Paris et sa région et Bernard Albouy (CRPN) au 01 41 92 25 78 pour Lyon.

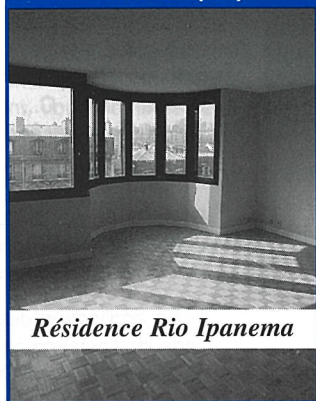
YERRES (91)



Résidence du Lac

Au cœur de la verdure, de bonnes prestations pour cette petite résidence fraîchement ravalée. De pimpantes loggias s'ouvrent sur un parc arboré et fleuri. Aires de jeux aménagées pour les plus jeunes et tennis pour les autres. Proche écoles, crèches et commerces.

PANTIN (93)



Résidence Rio Ipanema

Au pied du M° Hoche, à proximité immédiate des écoles et commerces, prestations de qualité pour ces appartements : parquet dans entrée et séjour, cuisine aménagée, interphone, ascenseur, parking en sous-sol et gardien.

ASSOCIATIONS PN HUMANITAIRES

Les professions de l'aéronautique expriment leur solidarité à travers un certain nombre d'associations. Voici les coordonnées de quelques-unes d'entre elles :



AERO-CLUB DE FRANCE



ASSOCIATION
D'AIDE AUX
HANDICAPES
DES
AYANTS-DROIT
DE LA CRPNAC



ASF
AVIATION SANS FRONTIERES



FONDATION D'ENTREPRISE
DU GROUPE AIR FRANCE



APHAF



LES AILES
BRISEES



S.S.N.A.M.
AIDE AUX ORPHELINS P.N.

AEROCUB DE FRANCE (ACF)

Commission humanitaire

6 rue Galilée 75116 Paris
Tél : 01 47 23 72 52 - Fax : 01 47 23 72 31
Président : M. Gérard FELDZER

ASSOCIATION D'AIDE AUX HANDICAPES DES AYANTS-DROIT DE LA CRPNAC

(AHCPRN)
C/O CRPNAC - 8 rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Tél : 01 41 92 25 09 - Fax : 01 41 92 26 29
Président : M. Gérard ROUSSIGNÉ

AVIATION SANS FRONTIERES (ASF)

Orly fret 768 - 94396 Orly aérogare cedex
Tél : 01 49 75 74 37 - Fax : 01 49 75 74 33
Président : M. Jean RITTER

FONDATION D'ENTREPRISE DU GROUPE AIR FRANCE

1, avenue du Maréchal Devaux -
91550 Paray Vieille Poste
Tél : 01 41 75 71 95 - Fax : 01 41 75 71 97
Président : M. Gérard ORIZET

LE GOËLAND ASSOCIATION DES PERSONNES HANDICAPÉES, FAMILLES ET AMIS, DE LA CIE GROUPE AIR FRANCE (APHAF)

Cie Air France DP-SO/OR -
91550 Paray Vieille Poste
Tél : 01 41 75 14 33 - Fax : 01 41 75 68 70
Président : M. Christian LAMY-CHAPUIS

LES AILES BRISEES

5, rue Christophe Colomb - 75008 Paris
Tél : 01 40 73 82 40 - Fax : 01 49 52 07 45
Président : Général PESSIDOUS

SERVICE SOCIAL DES NAVIGANTS DE L'AVIATION MARCHANDE (SSNAM)

74 bld Auguste Blanqui - 75013 Paris
Tél : 01 43 37 32 94 - Fax : 01 43 37 32 65
Président : M. Jérôme BANSARD

SOLIDARITÉ ET SECOURS

ACF - AHCPRN - ASF - FEAF



LE GOËLAND/APHAF - AILES BRISEES - SSNAM

Ces deux missions sont confiées aux associations humanitaires de la famille aéronautique.

Afin de soutenir au plan moral comme au plan matériel, les enfants et leurs familles, les associations aéronautiques ont créé :

- commission aviation humanitaire,
- bourses d'études,
- aide à la scolarité,
- entraide médicale,
- solidarité aux retraités,
- secours aux handicapés,
- transport de médicaments,
- missions humanitaires,
- journées d'amitié,
- voyages découvertes,
- conseils aux familles,
- conférences humanitaires,
- éducation des enfants,
- soutien des orphelins.

Cette solidarité honore la corporation des navigants.

C'est votre générosité seule qui permet à ces oeuvres caritatives de dispenser aide et assistance.

Leur rôle sera toujours le même AIDER LES AUTRES, pour cela AIDEZ-LES.

Vous déménagez,

vous vous mariez,

vous changez d'employeur,

vous souhaitez connaître vos droits dans notre organisme...

Tout changement pour votre dossier ou toute demande d'information doit nous parvenir **par écrit avec votre code affilié "actif" ou "retraité" et votre n° de sécurité social :**

CRPN

**8, rue de l'Hôtel de Ville
92522 Neuilly-sur-Seine cedex
Télécopieur : 01 41 92 26 29
Télex : 613 392 F**

N'oubliez pas d'affranchir suffisamment vos courriers

Vous préférez nous rencontrer ?

Nos bureaux vous sont ouverts
du lundi au vendredi entre 9 heures et 17 heures
mais uniquement **sur rendez-vous**
au **01 41 92 25 25**

Vous voulez retrouver un(e) ami(e) ?

Nous ne sommes pas autorisés à communiquer
les adresses de nos affiliés.
Par contre, nous ferons suivre bien volontiers
la lettre que vous nous adresserez
avec le nom du destinataire.



Les courriers non timbrés ne seront pas acheminés.

Vous souhaitez des informations sur notre action sociale ?

- ♦ Martine Charlet, pour les prêts au logement - Tél. : 01 41 92 25 18,
- ♦ Valérie Le Scour, pour le fonds social - Tél. : 01 41 92 25 32,
- ♦ Elisa Sala, pour l'aide aux handicapés - Tél. : 01 41 92 25 09.

Exceptionnellement, la CRPN fermera ses portes les jours suivants :

* vendredi 12 novembre

* vendredi 24 décembre (Noël)

* vendredi 31 décembre